



Recours au commandement de payer

Par **crisoleron**, le **18/04/2016** à **10:41**

Bonjour,

Lors de son départ dans le sud, la mère de mes 2 petits enfants (de 17 et 18 ans) a pris un logement locatif à leurs noms. Etant divorcée ces enfants sont à sa charge à elle. Ils sont lycéens et n'ont donc pas de revenu. Aujourd'hui elle n'a plus payé le loyer depuis 5 mois. Les enfants ont donc un reçu un commandement de payer du propriétaire. Elle a rempli un document de caution solidaire donc c'est elle qui aurait dû recevoir ce commandement.

Le huissier du propriétaire nous a indiqué que la caution ne serait pas valable (?). Alors que ce document me semble parfaitement bien rempli et signé !!!

Pourquoi les enfants ont ils reçu le commandement ?
Quelle possibilité de recours ?

Merci de votre aide.